



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

N° Spécial

10 Janvier 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 10 Janvier 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2019-002	04.01.2019	Arrêté modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-262 du 17 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Gennevilliers	3
DCL/BRGE N° 2019-006	08.01.2019	Arrêté modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-004 du 4 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Vanves	4

**Arrêté DCL/BRGE n° 2019-002 du 4 janvier 2019
modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-262 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Gennevilliers**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Gennevilliers,

Vu l'arrêté 2018-262 du 17 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales de la commune de Gennevilliers,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1 de l'arrêté 2018-262 du 17 décembre 2018 est modifié comme suit :

- les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Gennevilliers :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	M. Jacques BRIFFAULT	1	Mme Claire FIQUET	1	Mme Jacqueline MARICHEZ-CLERO
2	M. Fidèle MASSALA-BIMI				
3	Mme Maria-Bianca FERNANDEZ				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
4	M. Daniel BERDER	2	M. Ahcen MEHARGA	2	M. Jean DENAT
5	M. Roland MUZEAU				
6	M. Jacques BOURGOIN				

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Gennevilliers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON

**Arrêté DCL/BRGE n°2019-006 du 8 janvier
modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-004 du 4 janvier 2019
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Vanves**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Vanves,

Vu l'arrêté 2019-004 du 4 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales pour la commune de Vanves,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Vanves :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance		Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat	
Titulaire		Titulaire		Titulaire	
1	M. Bernard ROCHE	1	M. Frédéric BEYTOUT	1	M. Alain BACHELIER

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Vanves, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>